

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement :	12/03/2024	Montant des droits payés :	25 €
Référence d'enregistrement :	2024C9999492951	Mode de paiement :	CB
Déclaration reçue par :	Service National de l'Enregistrement 3 place du Champ de Foire 42300 Roanne		

Cession de droits entre Fedouha HOUARI et Mahmoudou TOURE

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Mahmoudou TOURE Né(e) le 19/02/1997 à CONFLANS SAINTE HONORINE (78)
1 K RESIDENCE LE VILLAGE
SAINT-BRICE-SOUS-FORET (95)

III - Cédant

Fedouha HOUARI Né(e) le 29/06/1999 à TRAPPES (78)
13 ROUTE DE FRILEUSE
BEYNES (78)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 949290621
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE 95 BARBER STREET
Adresse : 1 RUE PIERRE CURIE
SARCELLES (95)

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 01/01/2024	
Prix : 500,00 €	
Nombre de parts cédées : 50	Nombre total de parts : 100

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : HOUARI FEDOUHA
Adresse : 13 ROUTE DE FRILEUSE 78650 BEYNES
Nature de la mutation : CESSION
Date de l'acquisition : 01/01/2024
Valeur ou prix d'acquisition : 500,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	500,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	500,00 €	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		1,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.